



Pandémie Covid-19 : Premiers éléments sur les répercussions économiques en Bourgogne-Franche-Comté

L'épidémie de Covid-19 a commencé en Bourgogne-Franche-Comté à la mi-février, par la détection de premières personnes infectées. Les mesures de confinement mises en place par le gouvernement le 17 mars pour atténuer le pic épidémique touchent les 2,8 millions d'habitants de la région, les 3 340 établissements scolaires qui ont fermé ainsi que les entreprises, notamment les 154 200 qui appartiennent au secteur marchand non agricole. L'activité économique connaît un coup de frein majeur. Beaucoup d'entreprises ont dû cesser leur activité, d'autres ont dû la réduire avec un recours massif à l'activité partielle, certaines ont fait appel quand elles le peuvent au télétravail. La consommation d'énergie a lourdement chuté. Signes également d'un appareil productif dont l'activité se contracte fortement, on observe une chute du trafic routier ainsi qu'une amélioration de la qualité de l'air.

David Brion (Insee)

Le Covid-19, virus très contagieux, a pour la première fois été détecté en Chine en fin d'année 2019. Il évolue en une épidémie qui se propage au début 2020 dans le monde entier. La France prend alors en charge ses premiers malades. En Bourgogne-Franche-Comté, quatre premiers cas sont confirmés le 27 février au centre hospitalier régional universitaire de Dijon.

Un confinement général

Le confinement de la population instauré par le gouvernement le 17 mars a pour objectif d'atténuer le pic épidémique pour que les patients sévèrement touchés puissent être soignés à l'hôpital dans les meilleures conditions possibles.

Les 2,8 millions d'habitants de Bourgogne-Franche-Comté au même titre que tous les habitants du pays, doivent ainsi limiter au strict minimum les contacts sociaux et les sorties de leur domicile, qui ne sont autorisées que pour quelques actes essentiels de la vie.

L'Éducation nationale a fermé ses 3 340 établissements d'enseignement dans la région (*méthodologie*). Les 580 700 élèves, collégiens, lycéens et étudiants doivent travailler à la maison en fonction des instructions données par les 35 820 enseignants eux-mêmes confinés. Le Baccalauréat et le Brevet des collèges se dérouleront cette année en contrôle continu pour environ 27 000 lycéens et 32 000 collégiens.

Un coup de frein économique brutal et massif

Les entreprises, notamment les 26 400 exploitations agricoles et 154 200 autres entreprises marchandes de la région, doivent s'adapter (*figure 1*). Les établissements mentionnés dans les arrêtés des 14 et 15 mars ne peuvent plus accueillir de public. Certains peuvent se tourner vers la vente à distance ou à emporter. D'autres dont les activités le permettent mettent

leurs salariés en télétravail. Mais de nombreuses entreprises et des indépendants doivent cesser complètement leur activité.

1 Environ 154 200 entreprises et 180 300 établissements marchands doivent s'adapter à la crise sanitaire

Nombre d'entreprises et d'établissements par secteur d'activité en Bourgogne-Franche-Comté

	Nombre d'entreprises	Nombre d'établissements
Industrie	13 200	16 800
Construction	21 600	22 600
Commerce, transport, hébergement, restauration	46 200	57 200
Services marchands aux entreprises	36 800	44 200
Services marchands aux particuliers	36 400	39 500
Ensemble	154 200	180 300

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Sirene au 31 décembre 2017

Le coup de frein économique est soudain et marqué : la perte d'activité est estimée à 36 % au niveau national. L'embellie économique constatée en fin d'année 2019 aura été finalement de courte durée (*encadré*). De nombreuses entreprises de la région font appel à l'activité partielle. Celle-ci vise au maintien de l'emploi au sein des entreprises qui traversent une période difficile. Elle permet ainsi à l'employeur de réduire son activité temporairement tout en bénéficiant d'une aide de l'État afin d'indemniser les salariés.

Rebond économique régional fin 2019 avant la crise sanitaire

Encore loin des impacts sur l'activité du Covid-19, l'économie régionale reprenait des couleurs au quatrième trimestre 2019. L'emploi salarié connaissait sa meilleure performance depuis un an avec une augmentation de 0,3 %. Les activités les mieux orientées étaient le commerce (+0,6 %) et surtout l'hébergement-restauration (+2 %). Le taux de chômage était dans le même temps, en baisse de 0,3 point, à 7,2 %.

45 % des salariés du privé au chômage partiel

Au 14 avril, 33 700 demandes d'activité partielle pour le motif de Coronavirus sont déposées dans la région (source Ministère du travail). Elles concernent 327 300 salariés, soit environ 45 % des salariés du secteur privé de la région. Près de 125 millions d'heures chômées sont demandées. Cela représente en moyenne 382 heures par salarié, soit près de 11 semaines à 35 heures hebdomadaires.

Au niveau national, trois secteurs regroupent la moitié des heures demandées : le commerce (19 %), les activités spécialisées, scientifiques, techniques, administratives, de soutien (17 %) et la construction (14 %).

La consommation d'énergie en forte baisse

Avec le confinement, la baisse de l'activité économique se reflète dans les consommations d'électricité et de gaz même si celles-ci fluctuent aussi en fonction des températures extérieures.

Ainsi, dans l'ensemble de la région, la consommation journalière moyenne totale d'électricité est en baisse de 25 % durant les quatre premières semaines du confinement par rapport aux deux semaines qui ont précédé (figure 2). Elle est également en baisse de 22 % par rapport à l'an passé. Cela serait principalement dû à la chute de la consommation des entreprises, celle des ménages augmenterait avec le confinement et le télétravail mais baisserait avec les températures clémentes.

La consommation journalière moyenne en gaz de la part des clients industriels de GRTgaz cède 35 % durant les deux premières semaines de confinement par rapport aux deux précédentes et 33 % par rapport à l'an passé (figure 3).

2 La consommation d'électricité chute avec les mesures de confinement

Évolution de la consommation d'électricité* en Bourgogne-Franche-Comté du 1^{er} mars au 12 avril 2019 et 2020 (en MW)



*consommation calculée par demi-journée. MW : Méga Watt.

Source : Réseau de transport d'électricité, données éco2mix (consolidées en 2019, en temps réel en 2020) ; traitements Insee

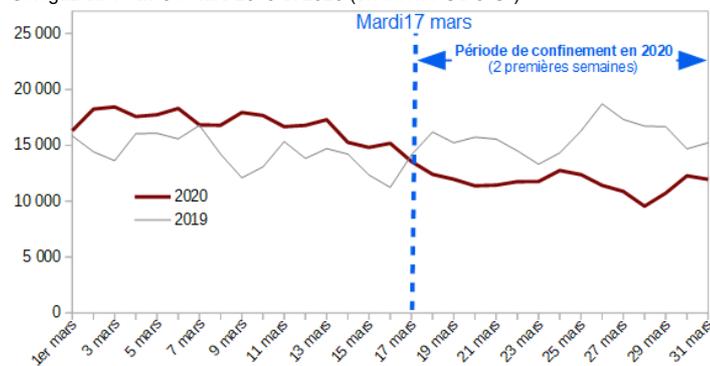
Chute du trafic routier, reflet de la baisse de l'activité économique

Le confinement entraîne une forte réduction des déplacements de la population et une baisse du transport de marchandises. Beaucoup de

Bourguignons-Francis-Comtois n'ont plus à se rendre sur leur lieu de travail et doivent aussi limiter leurs déplacements aux lieux de consommation ouverts et proches et ne se rendent plus aux activités de loisirs (encadré). Les magasins n'ont plus autant besoin de livraisons, certains sont fermés et les autres puisent pour partie dans leur stock. En outre, quelques produits sont également en rupture.

3 Chute de la consommation de gaz des industriels

Évolution de la consommation de gaz en Bourgogne-Franche-Comté des clients de GRTgaz du 1^{er} au 31 mars 2019 et 2020 (en MWh PCS 0°C*)



Consommations journalières des clients industriels raccordés au réseau de transport de GRTgaz.

*MWh : Méga Watt heure / PCS : Pouvoir calorifique supérieur

Sources : Réseaux GRTgaz ; traitements Insee

La circulation routière décroît. La première semaine de confinement, le trafic sur le réseau autoroutier APRR s'est contracté de 60 % pour les véhicules légers et de 19 % pour les poids lourds par rapport à la même semaine de l'an passé. Les pics de congestion du trafic routier à 8 et 17 heures en semaine sont divisés par trois à Dijon (source TomTom). Par ailleurs, le nombre de voyageurs quotidiens des TER (trains express régionaux) a chuté de 60 000 à 1 000 (source Région Bourgogne-Franche-Comté).

La forte baisse des déplacements et le fonctionnement ralenti de l'industrie s'accompagnent d'une amélioration de la qualité de l'air. La concentration en polluants chute entre la première et la seconde quinzaine de mars : - 59 % par exemple sur la rocade Est de Dijon pour l'oxyde d'azote et - 48 % pour celle en dioxyde d'azote (source Atmo). Autre conséquence : en mars 2020, le nombre d'accidents corporels et de morts sur les routes baisse, au niveau national, de plus de 40 % par rapport à l'an passé. ■

Fermeture des équipements sportifs et culturels

Avec la crise sanitaire, les activités de loisirs en lieu confiné et/ou en groupe ont fermé. Les 7 500 clubs sportifs de la région ne fonctionnent plus et leurs 635 100 licenciés ne peuvent plus pratiquer leur activité physique dans les lieux adaptés (source Injes). Il en va notamment de même pour les quelques 300 salles de remise en forme, les 220 bassins de natation et les 20 bowlings.

Au niveau culturel, sont également fermés les 92 cinémas, les 101 musées et les 21 conservatoires de la région.

Méthodologie et définition

Cette publication vise à mesurer, en Bourgogne-Franche-Comté, certaines des **répercussions économiques des mesures de confinement liées au Covid-19**. Elle s'appuie sur des données de l'Éducation nationale pour le nombre d'établissements d'enseignements et leurs effectifs, du répertoire Sirène pour le nombre d'entreprises, du Ministère du travail pour ce qui est de l'activité partielle, de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injes) pour les licences sportives, de la Base permanente des équipements pour les équipements sportifs et culturels, de la Sécurité routière. Elle utilise également des sources de données inhabituelles pour l'Insee : données de consommation énergétique de Réseau de transport de l'électricité et GRTgaz, de trafic routier d'APRR et TomTom et de qualité de l'air d'Atmo.

L'**entreprise**, au sens d'unité légale, est une entité juridique de droit public ou privé. Elle peut-être soit une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres, soit une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique. L'**établissement** est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale.

Insee Bourgogne-Franche-Comté
8 rue Louis Garnier
25020 Besançon

Directeur de la publication :
Moïse Mayo

Rédacteur en chef :
Isabelle Revillier

ISSN : 2497-451X

© Insee 2020

Pour en savoir plus

- «Au 4^e trimestre 2019, l'emploi salarié connaît une belle embellie avant la crise sanitaire», *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* n°101, avril 2020.
- Point bi-mensuel de l'Insee de conjoncture nationale pendant la pandémie : <https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=119>
- Point hebdomadaire de la Dares sur le recours à l'activité partielle pendant la pandémie : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/tableaux-de-bord/marche-du-travail-pendant-le-covid-19/>
- Données sur la consommation d'électricité : <https://www.rte-france.com/fr/eco2mix/eco2mix-donnees-regionales>
- Données sur le trafic routier à Dijon : https://www.tomtom.com/en_gb/traffic-index/dijon-traffic/
- Point hebdomadaire de l'Insee sur les décès pendant la pandémie : <https://www.insee.fr/fr/information/4470857>

